

On aurait dû causer des rats au conseil

La polémique sur la présence de rats dans le quartier des Six fontaines, Leclercq et du Vivier, à cause d'un certain désordre régnant dans une propriété incluant un poulailler: suite et probablement fin. Elle avait pointé le bout du museau en mars 2008. En octobre, on en recausait au conseil communal. Mais le débat tournait court: le maire, André Smets, n'acceptait pas qu'on en cause en séance publique. Du coup, Pierre-Yves Jeholet (HDM) avait écrit au ministre Courard. Pour le leader de HDM, avant d'être un problème de personnes, c'était avant tout une question de santé publique. Il ajoutait qu'il s'était engagé à ne



Un rat ■ PHOTO PRÉTEXTE AFP

pas citer de nom et qu'il ne voulait pas polémiquer. Le ministre vient de donner raison à Pierre-Yves Jeholet en estimant que la question de personnes avait été interprétée restrictivement, jadis. Masi désormais, ajoute-t-il, on se montre moins sourcilieux, "la discussion prenant une tournure personnelle quand la personne est facilement identifiable. [...] Ce n'est que lorsqu'une question de personne est soulevée que le président (le maire), prononce immédiatement le huis clos. Or, en l'espèce, le président a estimé d'emblée qu'il était impossible de discuter de ce dossier sans entrer dans des considérations relatives à des personnes et à des familles. Le risque que lors du débat on soit amené à parler d'autres personnes est clairement posé. En d'autres termes, non seulement le débat n'a pas encore commencé mais en outre le risque n'est que supposé."

.B.

La Presse 6/01/09